



Maine et Loire

COMPTE RENDU CHS CT du 14 MAI 2020

**FO DGFIP 49, LIBRE ET INDÉPENDANT
LE SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT**

[HTTP://WWW.FO-DGFIP-SD.FR/049](http://www.fo-dgfip-sd.fr/049)

☎ 02-41-74-53-04

fo.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Pages 1 et 2 compte rendu CHS CT,
page 3 avis circonstancié FO et réponse du Directeur,
page 4 la déclaration liminaire FO DGFIP49.

Vendredi 15 mai 2020,

Le CHS CT du Maine et Loire s'est tenu, une nouvelle fois en audio conférence le 14 mai 2020. L'ordre du jour de cette réunion portait essentiellement sur l'examen du Plan de Reprise d'Activité de la Direction départementale, sur les prestations de ménage et les consommables de protection sanitaire, et sur l'examen des propositions de dépenses.

En préambule, le Dr Aubrun, médecin de prévention intérimaire, a rappelé quelques chiffres liés au COVID 19. Au 13 mai 2020, 27 074 personnes sont décédées en France du COVID 19, dont 10000 environ en EHPAD. Dans le Maine et Loire, à cette date, il y a eu 112 décès, 751 cas de Covid suspectés, 154 personnes étaient toujours hospitalisées dont 17 en soins intensifs.

Présentation du Plan de Reprise d'Activité (PRA):

M Derrac a indiqué un retour progressif des collègues actuellement en ASA « ordinaires » au cours de la semaine du 18 mai, qui s'accroîtra la semaine suivante. Il a bien insisté sur le fait que sa ligne de conduite est de « conjuguer de manière optimale la sécurité des agents et la réalisation des missions ».

Il a confirmé qu'il n'y aurait pas de retour, au 18 mai 2020, des agents actuellement en ASA « pour santé fragile », ni pour les ASA « garde d'enfant ».

Les représentants du personnel siégeant au CHS CT (**FO**, Solidaires, CGT) ainsi que la Secrétaire départementale de la CFDT, (invitée au CHS CT par Solidaires et la CGT), ont ensuite présenté leurs observations relatives aux plans PRA établis pour chaque poste /ou service, ainsi que sur les plans de circulation dans les locaux .

Les représentants **FO DGFIP49** ont regretté de n'avoir pas reçu les plans de tous les sites (ou des plans incomplets), et de plus avoir dû les étudier dans un temps très contraint. Ils ont souligné au cours des débats, l'hétérogénéité des plans d'occupation ne permettant pas une appréhension du respect des distances de sécurité nécessaires entre les postes de travail (distances préconisées par le Secrétariat Général du Ministère).

Pour **FO**, la Direction départementale de Maine et Loire doit aussi mettre en œuvre les préconisations du Secrétariat Général relatives à la nécessité d'avoir des installations de VMC en parfait état de fonctionnement. La direction s'est engagée à mettre en œuvre un plan de contrôle et d'entretien dans les meilleurs délais.

A la fin des débats M. Derrac a demandé un vote sur le Plan de Reprise d'Activité présenté.

Considérant que nous n'avons pas toutes les informations pour émettre un avis fondé, les représentants **FO DGFIP49** ont refusé d'émettre un avis (voir avis circonstancié **FO DGFIP49** page 3).

La représentante Solidaires a donné un avis négatif, le représentant de la CGT : un avis favorable assorti de réserves.

Point sur les prestations de ménage et les consommables de protection sanitaire

A l'interrogation de **FO** pour savoir pourquoi un ménage approfondi était réservé uniquement aux SIP, Monsieur Guérineau a indiqué qu'un nettoyage « approfondi » sera réalisé dans tous les postes ou services du Département. Dans ce but, plusieurs prestataires ont été démarchés.

Le cahier des charges de cette prestation se calquerait sur les préconisations de nettoyage mentionnées dans le Guide du Secrétariat Général.

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID 19, le Secrétariat Général a établi de nouvelles préconisations de nettoyage « courant » prévoyant des prestations journalières dans tous les postes et services. La Direction nous a dit réfléchir à une refonte de la nature et de la fréquence des prestations de nettoyage. Toutes ces prestations supplémentaires nécessitent la passation d'avenants au marché régional de nettoyage en cours.

A la remarque faite par **FO** que les plaques de plexiglas installées ne protégeaient pas entièrement les guichets/postes d'accueil, la direction a répondu que l'agent d'accueil devait amener l'utilisateur à se positionner bien en face de la protection....

M Guérineau a rappelé que la Préfecture avait accordé une dotation de 26 000 masques jetables. Ainsi chaque agent pourra disposer de 2 masques par jour. Un nouvel arrivage de masques jetables ou en tissus (lavables) est prévu.

Faisant suite à une question de **FO**, le Dr Aubrun a confirmé que le port du masque était obligatoire entre stagiaires et collègues / tuteurs sollicités, et à chaque fois que le respect de la distance physique de 1m entre deux ou plusieurs personnes ne peut être garanti.

M Fréville (Inspecteur Santé Sécurité au travail) a rappelé que, durant toute la crise sanitaire, l'usage des ventilateurs est interdit dans les bureaux collectifs, mais autorisé dans les bureaux individuels.

Examen des propositions de dépenses

Voici la liste des principales dépenses validées après débats :

Supports documents Flexdesk ==> 910,08€,

Signalétique Parking Saumur ==> 1 486,20€,

Contrôles obligatoires Radon (tous sites) ==> 5 370,61€,

Lampadaires sur pinces ==> 1 670,00€,

Consultations psychologue (9 demi journées) ==> 5 940,00€(1ères prévues les 2 et 30 juin 2020),

Stores vénitiens PCR ==> 771,29€,

Casques Duo SIE SAUMUR ==> 1 645,56€,

Gel hydro-alcoolique pour tous services et postes ==> 5 721,33€

Lingettes ==> 449,00€,

Gants ==> 396,00€,

Plaques de protection Plexiglas ==> 8 400,00€,

Nettoyage approfondi des SIP ==> 2 504,00€.

Pour conclure ce CHS CT, M. Derrac a rappelé qu'il n'est pas prévu, pour le moment, d'ouverture des accueils ou des trésoreries au public.

Dans le cadre de la campagne IR, les canaux de communication restent le téléphone et les e-contacts. En cas de nécessité, un accueil sur RDV peut être éventuellement envisagé.

Les représentants **FO DGFIP49** au CHS CT du 14 mai : Eric Capillon (SIP Segré), Olivier Audoux (SGC Saumur).

CHS CT du 14 mai : avis circonstancié des représentants FO DGFIP49.

Monsieur le Président du CHS de Maine et Loire,

Ainsi qu'indiqué lors du CHS CT d'hier matin, nous vous transmettons l'avis circonstancié de **FO** relatif **au point II de l'ordre du jour « examen du PRA de la DDFIP du Maine et Loire »**.

Les représentants **FO** ont pris connaissance dans des délais très contraints des plans des postes et services transmis dans le cadre du plan de reprise d'activité de la DDFIP de Maine et Loire.

A la lecture de ces plans, et ainsi que nous posions la question dans notre déclaration liminaire, nous ne sommes pas certains que les chefs de services aient bien intégrés la suppression des ASA dites « normales » pour l'ensemble des agents au 2 juin 2020. Au cours de la séance, nous n'avons pas eu de réponse précise sur ce sujet.

Après études des plans, il apparaît que pour certains postes des problématiques sont identifiées: c'est le cas par exemple pour la Trésorerie du CHU, la TPM Angers, le SPF Angers, le SGC de Cholet, la Trésorerie du Lion d'Angers. Lors de la réunion, nous vous avons interrogé pour connaître le sens des 3 plans fournis pour la TPM Angers (un plan, un plan2 et un plan cible) Nous n'avons obtenu aucune réponse.

Pour le SPF Angers, nous vous avons demandé ce qui était prévu pour les bureaux identifiés en vert sur le plan appelé « poste utilisé en rotation/ vis-à-vis ». Vous nous avez indiqué qu'il s'agissait de postes en roulement avec les télétravailleurs, or les postes de télétravailleurs sont identifiés en jaune sur le plan.

Pour la trésorerie du CHU d'Angers, le SGC de Cholet et la Trésorerie du Lion d'Angers nous n'avons pas eu les réponses attendues.

Concernant les plans de circulation, nous vous avons signalé qu'étaient absents les plans de circulation des services de Saumur (avec une contrainte supplémentaire liée à la circulation et présence d'ouvriers sur le site), Baugé, du 1er étage de Segré, du bâtiment C de la Cité administrative.

Les représentants **FO DGFIP49** au CHS CT de ce jour, prennent en compte les efforts d'informations de la Direction départementale et les délais très courts, mais considèrent que ces absences de plans ou de précisions ne leur permettent pas de rendre un avis éclairé sur le plan de reprise proposé.

Ainsi, ils confirment leur position établie lors du CHS CT qui est une impossibilité de rendre un avis. »

Réponse du Président du CHS CT à l'avis circonstancié de FO DGFIP49 :

Date : Vendredi 15 Mai 2020, 10:33

Bonjour et merci de la position que vous exprimez.

Nous ne pouvons pas forcément répondre à tout de façon précise durant le CHSCT.

Mais je m'engage à répondre très vite sur tous les points de votre avis circonstancié afin de vous convaincre que nous allons bien dans le sens des préoccupations que vous avez exprimées.

Bien cordialement
Michel DERRAC

DÉCLARATION LIMINAIRE CHS CT du 14 mai 2020

Monsieur le Président,

Les représentants **FO DGFIP49** souhaitent intervenir rapidement sur plusieurs points :

Dans le cadre du Plan de Reprise d'Activité, nous constatons une qualité très hétérogène des plans des postes et services transmis.

Nous souhaiterions savoir si les plans des bureaux fournis intègrent tous la disparition des ASA « normales » à compter du début juin 2020.

Concernant l'implantation des bureaux et notamment en présence de marguerites, nous demandons, quand cela est possible, que les postes de travail soient espacés de 2m selon que les préconisations du Secrétariat général (document relatif au PRA), et en cas d'impossibilité qu'une cloison en plexiglas séparative soit installée.

Nous sommes en attente de recevoir les plans de circulation pour l'ensemble des services et demandons la convocation rapide d'un nouveau CHS CT permettant de donner un avis.

Au sujet du nettoyage des locaux, nous constatons qu'un « nettoyage approfondi » des SIP est en cours. Nous ne comprenons pas que seuls les SIP soient concernés. Nous demandons donc qu'un nettoyage approfondi soit réalisé dans tous les services de la DDFIP 49, dès que possible.

Par ailleurs, le récent guide pour « l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention dans le cadre de la reprise des activités » rappelle, en page 6, que les systèmes de VMC doivent faire l'objet d'un nettoyage approfondi ainsi que d'un contrôle de bon fonctionnement. Depuis plusieurs années, les représentants FO DGFIP 49 demandent que l'entretien des VMC soit réalisé. Nous attendons de votre part, la présentation très rapide d'un plan d'entretien ou de remise en état des VMC pour tous les sites.

Des plaques de plexiglas ont été installées sur certains guichets. Néanmoins, ces pla

ques n'isolant pas l'intégralité de la largeur du guichet, qu'est-il prévu pour protéger les collègues ? Pour conclure, le port du masque est-il envisagé pour les stagiaires arrivant dans les services alors qu'ils doivent régulièrement faire appel à leurs collègues-formateurs ?

Nous vous remercions de bien vouloir annexer la présente déclaration liminaire au PV de cette réunion.